

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

EXRAIT DU REG

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
3 novembre 2020

Date d'affichage
16 novembre 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Séance du 9 novembre 2020

Le lundi 9 novembre 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Virginie PUGLIESE, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(e)s : Denis CORNILLON (procuration à Gérard CROZIER), Margaux HELQUE, Sulian RENAUD (procuration à Fanny MOREL), Josette FRECHET (procuration à Semya WATBLED AJMI),

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Fanny MOREL

PERSONNEL COMMUNAL :**Prorogation de la convention « assistance retraite » avec le CDG 26.**

Le Maire rappelle que la Commune a signé une convention avec le Centre De Gestion de la Drôme permettant depuis 2007 de requérir l'assistance du CDG 26 pour garantir la fiabilité des dossiers transmis à la CNRACL (Caisse Nationale de retraites des Agents des Collectivités Locales) pour ce qui concerne les données carrières et retraite, compte tenu du contexte légal et réglementaire relatif à la retraite, de l'impact du droit à l'information et de la dématérialisation des échanges.

La Commune d'Alex a fait le choix en 2007 de confier au CDG 26 le CONTROLE des processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL, et non la réalisation totale.

La convention initiale a été renouvelée à plusieurs reprises depuis 2007.

La dernière en vigueur prorogée par deux avenants, dont le second a été approuvé par délibération du 6 mai 2019, se terminait le 31 décembre 2019.

L'avenant n° 2 prévoyait également que soient complétés les articles 2 et 6 de la convention compte tenu du nouveau service mis en place par la CNRACL, la qualification du compte individuel retraite (QCIR).

Les missions exercées par le CDG 26 envers les communes en matière de retraite demeurent fondamentales.

Il est donc proposé à l'assemblée que les dispositions de la convention tel qu'amendée par les avenants numéros 1 et 2 demeurent inchangées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de proroger à nouveau pour une période de 3 années à compter du 1^{er} janvier 2020, la convention « assistance retraite » qui lie la Commune au CDG 26

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 026-212600068-20201109-2020_11_09_02-DE

AUTORISE de ce fait le maire à signer ladite convention pour la période

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER

